

Nombres de membres		
Afférents au CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	15

Date de la convocation
24 avril 2026

Date d'affichage de la convocation
24 avril 2026

Date d'affichage de la délibération

Objet de la délibération
Intervention de l'Établissement Public Foncier Local des territoires Oise & Aisne (EPFLO) sur une emprise sise rue de Quivrue à Balagny-sur-Thérain (60250), pour le compte de l'OPAC de l'Oise.

EXTRAIT N°44/2026 DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BALAGNY SUR THERAIN

L'an deux mille vingt-six et le 30 avril, à 19h00 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 24 avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme MORELLE Isabelle, Maire.

Présents : MORELLE Isabelle, MONVOISIN Patrice, VAUTRAIN Marie-Claire, PINCHON Francis, STAELENS Isabelle, MARION Antoine, CARTIER Flavie, VOISIN FONTANET Guy, CARON Laurence, DENIS André, VAUTIER Valérie, MARGERIN Benjamin, MERTEN Mélanie,

Pouvoirs : BATAILLE Richard à MONVOISIN Patrice, NAEGLE Laetitia à VOISIN FONTANET Guy

Absents excusés : MARECHAL Philippe, ARHUR Sylviane, GUYOLARD Yannick, ARHUR Ludovic

Secrétaire de séance : MARION Antoine

EXPOSÉ DES MOTIFS

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'une emprise foncière d'un peu moins de 5 000 m² située rue de Quivrue et cadastrée section B n°134 et 843 pourrait permettre la réalisation d'une opération d'environ 15 logements.

L'OPAC de l'Oise a d'ores et déjà présenté une programmation pour cette opération qui permettrait de répondre au besoin local de diversité d'habitat.

Par conséquent une maîtrise foncière par l'Établissement Public Foncier Local des territoires Oise et Aisne (EPFLO) de ladite emprise permettrait de faciliter la réalisation de l'opération. Une convention d'intervention foncière pourrait être conclue directement entre cet établissement et l'OPAC de l'Oise, sans engagement pour la commune de Balagny-sur-Thérain.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- D'autoriser l'intervention de l'EPFLO sur l'emprise cadastrée section B n°134 et 843 pour le compte de l'OPAC de l'Oise,
- D'approuver le projet de convention de portage foncier à intervenir entre l'EPFLO et l'OPAC de l'Oise ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29 ;

VU le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L. 324-1 et suivants ;

VU le projet de convention de portage foncier à conclure entre l'EPFLO et l'OPAC de l'Oise pour l'opération dite « Rue de Quivrue » ;

VU l'exposé de Madame le Maire ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 060-216000430-20260430-442026-DE



DÉCIDE

Article 1 – Autorisation de l'intervention envisagée

Le Conseil municipal **autorise** l'intervention de l'Établissement Public Foncier Local des territoires Oise & Aisne (EPFLO) sur l'emprise cadastrée section B n°134 et 843, sise rue de Quivrue à Balagny-sur-Thérain, pour le compte de l'OPAC de l'Oise en vue de la réalisation d'environ 15 logements.

Article 2 – Approbation du projet de convention

Le Conseil municipal **approuve** le projet de convention de portage foncier à conclure entre l'EPFLO et l'OPAC de l'Oise pour l'opération dite « **Rue de Quivrue** », annexé à la présente délibération.

Article 3 – Autorisation donnée au Maire

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à :

- notifier la présente délibération aux partenaires concernés ;
- signer toute pièce utile à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 - Transmission

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département dans les conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales.

Elle sera également notifiée à l'EPFLO et à l'OPAC de l'Oise

9 votes POUR

6 ABSTENTIONS

Pour copie conforme,
Le 04/05/2026
Le Maire,
Isabelle MORELLE

